

Dossier de candidature à l'inscription initiale Sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de Rennes

(PERSONNE PHYSIQUE/ MORALE)
Année 2027

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts de la Cour d'Appel de Rennes.

J'appelle votre attention sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit sur la liste de la Cour d'Appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant la mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous ne pouvez être inscrit que sur une seule liste de Cour d'Appel

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

Vous trouverez en fin de dossier :

- Les textes législatifs et réglementaires qui déterminent les **conditions d'inscription** sur la liste des experts et le **statut** de ces derniers
- La nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte des arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006 et dans laquelle vous devez **obligatoirement** choisir, sans en modifier l'intitulé ni le code, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Vous ne devez constituer **qu'un seul dossier** de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Vous trouverez ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale **QUI DOIT ÊTRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTEE.**

Outre la page n° 1 qui devra être très soigneusement renseignée et la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée, vous voudrez bien établir, pour chacune des rubriques (1 à 11), une chemise dans laquelle vous verserez les justificatifs demandés (préciser sur la côte de cette chemise le numéro et le titre de la rubrique concernés). Vous classerez ces chemises cotées en respectant l'ordre chronologique du dossier.

Vous trouverez, en page 3, un rappel des pièces qui doivent être obligatoirement jointes à votre dossier.

Nous appelons votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des différents Parquets du ressort de la Cour d'Appel n'interviendront pas pour réclamer les pièces manquantes.

ENVOI ET DEPÔT DU DOSSIER :

Ce dossier de candidature devra être adressé, **en un seul exemplaire**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé **AVANT LE 1^{er} MARS** de chaque année, **au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire** dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, sauf si vous choisissez la rubrique **Traduction** pour laquelle une option vous est ouverte (Art. 6 du décret du 23 décembre 2004).

Le dossier de candidature est envoyé (par voie postale ou déposé auprès du seul Parquet duquel vous dépendez (dépôt auprès d'une seule juridiction)).

Vous trouverez ci-dessous mentionnées, les adresses postales des différents Parquets du ressort

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Monsieur le Procureur de la République Service
des Experts
Tribunal Judiciaire de

Ci-dessous adresse des différents TJ du ressort :

Tribunal Judiciaire	Adresse postale
TJ de SAINT BRIEUC	parc des promenades-22000 ST BRIEUC
TJ de RENNES	7 rue Pierre Abélard-CS 73127-35000 RENNES
TJ de SAINT MALO	49 avenue Aristide Briand CS 51731- 35417 ST MALO
TJ de VANNES	22 place de la République-56019 VANNES
TJ de LORIENT	Rue Maître Esvelin-56325 LORIENT
TJ de SAINT NAZAIRE	77 rue Albert de Mun-BP 263-44606 STNAZAIRE
TJ de NANTES	quai François Mitterrand-44921 NANTES CX 9
TJ de BREST	32 rue de Denver - CS 91948-29219 BREST CX 2
TJ de QUIMPER	48 A quai de l'Odéon-CS 66031-29327 QUIMPER CX

Dans le cadre de l'instruction des dossiers confiés au Procureur de la République par les articles 6, 7 et 10 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires il sera fait retour des dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature et/ou dont le cachet de la poste ne sera pas antérieur au 1^{er} mars.

LE MAGISTRAT EN CHARGE DU SERVICE DES EXPERTS

Liste des pièces à produire	
PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES
Lettre de motivation manuscrite, lisible et signée Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport en cours de validité et éventuellement titre du séjour Justificatif du lieu d'exercice professionnel Photocopie des diplômes et titres universitaire obtenus et, le cas échéant leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères Liste des publications et travaux effectués Justificatifs de réquisition, attestations de satisfaction, copies rapports expertises déposés K bis et n° Siret si vous êtes chef d'entreprise Justificatif statut Auto-Entrepreneur <i>Pour les salariés</i> : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail <i>Pour les fonctionnaires</i> : Les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé. Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription.	Lettre de candidature motivée, manuscrite et signée du dirigeant K bis et numéro d'inscription SIRET Fiche détaillée des activités de la personne morale Liste des publications et travaux effectués Justificatif que l'activité n'est pas incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise Justificatif qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés Justificatif qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité dans le ressort de la Cour d'Appel Production de ses statuts

COUR D'APPEL DE RENNES

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

2027

IDENTITE DU CANDIDAT

La personne physique

NOM :

(Pour les femmes mariés, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Précisez le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire.....

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité :

Situation de famille :

Profession actuellement exercée :

NOM et prénom du conjoint :

Profession :

(Joindre copie du livret de famille, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant du titre de séjour)

La personne morale

NOM/dénomination sociale :

N° d'immatriculation :

ADRESSE DU CANDIDAT

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale :

.....
.....
.....

n° de téléphone :

n° de fax :

n° de portable :

Adresse e. mail :

Domicile personnel :

.....
.....
.....

n° de téléphone :
Adresse e. mail :

RUBRIQUE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT DEMANDE A ÊTRE INSCRIT

(Se référer obligatoirement à la nomenclature jointe en précisant impérativement le code informatique)

Nomenclature : n°

Rubrique, sous-rubrique et spécialité :

.....
.....

Précisions complémentaires :

.....
.....

JUSTIFICATIONS DE LA CANDIDATURE

(La production de documents justificatifs est **indispensable** pour la prise en compte des éléments indiqués)

- Diplômes ou titres universitaires (en précisant les dates) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Activités et responsabilités professionnelles (en précisant les dates dans l'ordre chronologique) en insistant sur celles qui justifieraient la qualification dans la spécialité demandée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Expertises le cas échéant effectuées pour des cours et tribunaux et leur description :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.

- Indication des expériences professionnelles spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence du résultat obtenu :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Travaux scientifiques, techniques et professionnels, publications, animations de congrès :

.....

.....

.....

.....

.....

- Moyens, installations et qualifications du personnel dont le candidat peut disposer :

.....

.....

.....

.....

- Formation dans les domaines technique, expertal et notamment juridique (les principes directeurs du procès et les règles de procédure applicables aux mesures d'instructions confiées à un technicien, tels que réunions, congrès, stages, colloques, cours, abonnements à des revues) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature :

.....

.....

.....

.....

Exercez-vous une partie de votre activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance ou de mutuelle ?

Cette rubrique doit être IMPERATIVEMENT renseignée

☐ OUI

☐ NON

Si oui :

• Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels ...) ?

• Etes-vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ?

• Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années ?

• Précisez le nombre de missions que vous avez effectué au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des deux dernières années.

• Précisez le nom des sociétés d'assurance pour lesquelles vous êtes intervenus au cours des deux dernières années.

Actuellement êtes-vous déjà inscrit dans une autre Cour d'Appel ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, précisez la Cour d'Appel concernée :

Antérieurement avez-vous déjà été inscrit comme expert judiciaire ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, précisez :

La Cour d'Appel concernée :

La date et la durée d'inscription.

La ou les spécialités dans la/lesquelles vous étiez

inscrit.

.....

.....

Exercez-vous des fonctions auprès du Conseil des Prud'hommes ou du Tribunal de commerce ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, précisez lesquelles :

.....

.....

.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Qui doit être IMPERATIVEMENT signée

Je, soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général de la Cour d'Appel de Rennes, Service des experts, Place du Parlement de Bretagne CS66423 35063 RENNES Cedex, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situations.

En outre :

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire, administrative ou de destitution, de radiation, de révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

J'affirme n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre V du livre VI du Code de Commerce.

J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007.

J'affirme n'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise.

Et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Conformément à l'article 748-8 du décret du 11 mars 2015 relatif à la communication électronique dans les juridictions :

- ☐ J'indique vouloir recevoir désormais les notifications des décisions de réinscription, d'extension et de retrait à l'adresse suivante (ECRIRE EN MAJUSCULES) :

_____@_____

- Je Déclare être avisé que tout changement d'adresse mail devra être signalé au service des experts de la cour d'appel de Rennes à l'adresse suivante experts.ca-rennes@justice.fr

☐ Je déclare révoquer mon consentement à l'utilisation de la voie électronique pour recevoir les notifications des décisions de réinscription, d'extension et de retrait.

Art 748-8 « cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique pour les avis du greffe dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique. Ce consentement peut être révoqué à tout moment ».

Fait à Le

Signature :